

**ESSAI DE SYSTEMATISATION DE NIVEAUX D'ADAPTATION DE  
L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS DANS LE SECOND DEGRE**

**Proposition du groupe académique : accueil des élèves à besoins particuliers**

Les diverses adaptations doivent permettre de gérer les différentes inaptitudes attestées par l'autorité médicale tout en restant sur la base des programmes en EPS. Pour les 4 niveaux proposés, les adaptations seront de plus en plus conséquentes.

Dans tous les cas, l'enseignant ne peut engager l'élève inapte partiel dans une pratique physique sans avoir reçu d'avis médical.

Dans les tableaux ci-dessous, des exemples d'adaptations correspondant à différentes inaptitudes sont proposés dans quelques APSA.

<b>NIVEAU 1</b>	<b>Proposer des activités pour lesquelles les incapacités fonctionnelles ne présentent aucune contre-indication. L'élève est évalué dans les mêmes conditions que les autres. Certaines APSA se prêtent mieux que d'autres à la prise en compte de l'inaptitude.</b>	
<b>INAPTITUDE</b>	<b>APSA</b>	<b>ADAPTATIONS POSSIBLES</b>
<b>Déficiences légères ou peu pénalisantes :</b>  <b>- mal voyant - mal entendant - fonctionnelle temporaire (entorse, déchirure ...)</b>	<b>NATATION</b>	<b>La pratique de la natation peut être envisagée sans élément de différenciation particulier.</b>
	<b>MUSCULATION</b>	<b>Pour l'évaluation, il est possible de retirer du tirage au sort, les exercices qui concernent l'inaptitude.</b>

<b>NIVEAU 2</b>	<p>Modifier un élément du dispositif prévu dans les référentiels d'activités pour adapter les conditions de réalisation.  ex : accorder plus de temps, adapter les espaces d'évolution, choisir un matériel spécifique, réduire la charge énergétique, modifier la nature de la tâche...  Et/ou...  Modifier la répartition des points sur les grands domaines d'évaluation.</p>	
<b>INAPTITUDE</b>	<b>APSA</b>	<b>ADAPTATIONS POSSIBLES</b>
<i>Mobilité réduite (peu de déplacements possibles)</i> - élève obèse - élève présentant un syndrome rotulien - élève évoluant en fauteuil roulant	<b>TENNIS DE TABLE</b>	Adaptation de règles, de matériel et d'espace: - l'adversaire sert dans l'axe - surface de terrain ± réduite - utilisation de balle plus grosse pour ralentir les trajectoires et/ou de raquettes plus grandes
Inaptitude à un effort prolongé - élève asthmatique sévère - élève en légère surcharge pondérale	<b>SPORTS COLLECTIFS</b>	- Les équipes peuvent être constituées avec un remplaçant qui joue sur des séquences de courtes durées (temps de jeu plus court pour des élèves plus fatigables). Et / ou remplacement possible sur chaque phase d'attaque ou de défense
	<b>COURSE D'ORIENTATION</b>	- L'élève tente le même type de projet mais dispose de plus de temps que les autres pour le réaliser
	<b>ACTIVITES DE PRODUCTION DE PERFORMANCE (CC1)</b>	- Barème favorisant le projet plus que la performance. Travailler davantage en CC5 pour la course qu'en CC1. - Pour la CC1, préférer davantage des activités portées.
Déficience de motricité segmentaire - Hémiplégie sur un seul membre - atteinte neurologique des membres supérieurs	<b>MUSCULATION</b>	- On peut retirer les exercices sollicitant les segments atteints. Ex : proposer la flexion d'un bras avec haltère au lieu du curl barre qui fait travailler les deux bras en même temps.

<b>NIVEAU 3</b>	<b>Modifier le référentiel jusqu'à la suppression d'un « élément à évaluer » ou créer un référentiel spécifique à l'A.P.S.A. en fonction de la déficience observée. L'élève peut être noté sur une partie des « éléments à évaluer » ou bien sur des éléments différents en fonction des rôles attribués</b>	
<b>INAPTITUDE</b>	<b>APSA</b>	<b>ADAPTATIONS POSSIBLES</b>
Surcharge et/ou déformations vertébrales - élève obèse	<b>ACROSPORT</b>	- Créer les conditions aménagées de voltige avec le respect de son intégrité physique et de celle du porteur.
Déficience motrice des membres inférieurs - élève en fauteuil roulant - élève à mobilité réduite	<b>TENNIS DE TABLE</b>	- L'élève est assis dans son fauteuil et la balle ne doit pas sortir latéralement de sa ½ table. On peut supprimer la notation sur les déplacements/replacements.
	<b>FOOTBALL OU HANDBALL</b>	- Créer un référentiel spécifique (pour l'évaluation) en fonction du rôle occupé par l'élève, de ses possibilités et des règles relatives au rapport de force (ex : zone d'invulnérabilité).

<b>NIVEAU 4</b>	<b>Proposer d'autres épreuves issues d'activités sans lien avec les référentiels nationaux</b>	
<b>INAPTITUDE</b>	<b>APSA</b>	<b>ADAPTATIONS POSSIBLES</b>
Inaptitude à un effort prolongé - élève obèse	<b>COURSE DE DUREE</b>	La course de durée (CC5) devient la marche de durée (CC5).
Motricité et autonomie limitée - élèves se déplaçant en fauteuil manuel ou électrique	<b>ACTIVITES ARTISTIQUES ET/OU GYMNIQUES</b>	La proposition d'une évolution, selon des déplacements originaux, avec son fauteuil (en avant, en arrière, avec rotations, sur les 4 roues, ou en équilibre sur les deux roues arrières) permet de construire une prestation à caractère soit gymnique acrobatique ou artistique comparable à celle de camarades dans un autre environnement.
Motricité et autonomie limitée (handicap lourd)	<b>AUTRES ACTIVITES</b>	- Tir à l'arc - Tir à la sarbacane - course d'orientation de précision - ou autres activités handisports Ces activités sont traitées sur le même modèle que celles contenues dans les référentiels.
Maladies fragilisantes du squelette - élèves ne pouvant résister à des contacts physiques ou à des chocs	<b>COMBAT</b>	La classe pratique un sport de combat. Des séquences pourront être faites en commun avec la classe (échauffement, relaxation et/ou retour au calme, rôles sociaux). L'enseignant lui propose un programme individualisé de musculation, de stretching postural que l'élève pratiquera de manière autonome, à côté du groupe.

- Les niveaux 2, 3 ou 4 sont, selon le cas, compatibles avec le maintien de l'élève dans sa classe d'origine qui reste une priorité. Pour les classes à examen, un protocole adapté doit être proposé par l'enseignant et validé ensuite par la commission académique.
- La programmation des APSA dans l'établissement doit laisser la possibilité d'un changement de groupe d'EPS, sous condition d'accord préalable de l'élève, pour assurer la continuité d'une pratique régulière de l'EPS tout au long de l'année.
- Un créneau horaire spécifique peut être proposé pour répondre à des besoins particuliers. Celui-ci peut s'ajouter à une pratique au sein de sa classe sans toutefois dépasser le volume horaire d'EPS hebdomadaire obligatoire.
- Les élèves inaptes temporairement pour une blessure ou une indisposition invalidante peuvent être maintenus dans le groupe d'EPS dans le cadre de tâches (d'observation, de managérat, d'arbitrage, d'assurance, de chronométrage).